PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le jeudi 26 janvier 2023 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.
Est absent : le conseiller Dominic Tremblay

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-01-26-6151 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023 à 18h30.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-01-26-6152 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 26 janvier 2023 tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Adoption du Règlement no. 955-2023 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2023;

D) Autorisation – Octroi d'une contribution financière - Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81;

E) Approbation – Appui à la demande d'aide financière présentée par la Légion Royale Canadienne de Huntingdon, filiale 81 au programme d'aide financière du Fonds des régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation;

F) Octroi de contrat à Atelier M Créations pour des travaux d'aménagement de la caserne;

G) Octroi de contrat à Espace Stratégie pour la réalisation d'un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un Plan directeur en développement durable;

H) Octroi de contrat à MAP Installation – Plancher des bureaux de la caserne;

I) Autorisation de dépense et de financement d'équipements et accessoires pour la caserne;

J) Période de questions;

K) Levée de la séance.

Adoption du Règlement no. 955-2023 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2023

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Dominic Tremblay à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2023;

Considérant que le projet de règlement 955-2023 a été présenté et déposé par monsieur Dominic Tremblay à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2023;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

23-01-26-6153 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 955-2023 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2023.

Adopté

Octroi d'une contribution financière - Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81

Considérant que des travaux sont requis sur le bâtiment de la Légion royale canadienne de Huntingdon;

Considérant l'entente intervenue en 1999 entre la Légion et la Ville à l'effet que le bâtiment est utilisé par la Ville comme centre d'hébergement en cas de sinistre;

23-01-26-6154 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 7 500 $ à la Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81.

Que la dépense imputable au poste 02-701-90-970 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Appui au projet de la Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81 dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe Vitalisation

Considérant que des travaux importants sont requis sur le bâtiment de la Légion royale canadienne de Huntingdon;

Considérant les difficultés financières de l'organisme découlant des pertes de revenus subies lors de la pandémie de la Covid-22;

Considérant l'entente intervenue en 1999 entre la Légion et la Ville de Huntingdon à l'effet qu'en cas de sinistre, le bâtiment est utilisé par la Ville comme centre d'hébergement en cas de sinistre sur son territoire;

Considérant l'importance de ce bâtiment pour la population, les organismes et les groupes sociaux du territoire pour la tenue de leurs activités sociales et communautaires;

Considérant que la Légion a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe Vitalisation afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection de son bâtiment.

Considérant que l'aide financière est destinée à soutenir un projet ponctuel et probant pour la vitalisation du territoire de la Ville de Huntingdon et dont la réalisation est compromise par le manque de fonds de l'organisme.

23-01-26-6155 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appui le projet de la Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81 visant le remplacement de leur système de chauffage et la réparation du système électrique pour la génératrice afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide

financière Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe Vitalisation.

Adopté

Octroi de contrat à Atelier M Créations pour des travaux d'aménagement de la caserne

Considérant que la Ville désire aménager un bureau pour les officiers et procéder à des travaux de réfection dans le bureau du directeur du service incendie;

Considérant l'offre de service présenté par l'entreprise Atelier M Créations au montant de 21 819.74 $, plus les taxes applicables, pour les services suivants :

Description

Aménager un bureau pour les officiers
Aménager un bureau pour le directeur
Aménager une pièce de rangement

23-01-26-6156 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise Atelier M Créations au montant de 21 819,74 $, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 22 908,00 $ soit financée à même le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) lequel vient à échéance le 31 mars 2023.

Adopté

Octroi de contrat à Espace Stratégie - Mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un Plan directeur en développement durable

Considérant que la Ville désire se doter d'un Plan directeur visant à planifier les orientations, actions et investissements nécessaires à combler les besoins d'une population en croissance ainsi que de déterminer les objectifs de développement et de redéveloppement des installations dont la Ville est propriétaire, tout en assurant la cohérence avec des objectifs environnementaux et climatiques;

Considérant l'offre de service présenté par l'entreprise Espace Stratégie au montant de 48 140.00 $, plus les taxes applicables.

23-01-26-6157 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise Espace Stratégie au montant de 48 140,00 $, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 50 540,98 $ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat à MAP Installation – Plancher des bureaux de la caserne

Considérant que la Ville désire remplacer les revêtements de plancher dans les bureaux de la caserne des pompiers;

Considérant l'offre de service présenté par l'entreprise MAP Installation au montant de 7 688.50 $, plus les taxes applicables, pour les services suivants :

Description

Enlèvement des revêtements existants et disposition des rebuts
Fourniture et installation de plancher de céramique

23-01-26-6158 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise MAP Installation au montant de 7 688.50 $, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 8 071.96 $ soit financée à même le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) lequel vient à échéance le 31 mars 2023.

Adopté

Autorisation de dépense et de financement d'équipements et accessoires pour la caserne

Considérant que la Ville désire aménager des bureaux, une salle de formation et une cuisine dans la caserne des pompiers;

Considérant que des dépenses seront engendrées pour l'achat d'accessoires et d'équipements tels qu'un écran, un frigidaire, un four à micro-ondes, une cafetière, des chaises de classe, des bureaux, un tableau, un ordinateur portable pour les officiers et autres accessoires.

23-01-26-6159 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat des équipements et des accessoires qui seront requis pour la caserne pour un montant de 12 000 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

23-01-26-6160 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 54

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière